

M. Irénée Pelletier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le gouvernement de la Saskatchewan annonce aujourd'hui l'adoption d'un programme pour venir en aide aux naisseurs de bovins. A l'exception des provinces Maritimes, toutes les régions du Canada bénéficient maintenant de tels programmes. Le gouvernement fédéral a annoncé à diverses reprises son intention de créer le sien. Nous sommes en pourparlers avec les provinces à ce sujet, mais nous n'avons encore pu nous mettre d'accord sur un programme national. Certaines provinces ne sont pas d'accord sur l'importance des versements à effectuer à l'échelle nationale, et c'est ce qui fait que nous n'avons pas pu nous entendre avec elles.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, j'essaierai de nouveau du côté du premier ministre. Comme il existe maintenant plusieurs programmes provinciaux, le premier ministre peut-il promettre que le gouvernement fédéral participera à part égale avec les provinces à la dotation d'une caisse de stabilisation pour les entreprises de naissance?

[Français]

M. Pelletier: Monsieur le président, le gouvernement canadien ne peut pas à ce moment-ci faire une telle promesse et de toute façon les discussions se poursuivent avec les provinces. C'est seulement lorsque les provinces, le gouvernement fédéral et les ministères de l'Agriculture en seront venus à une entente pour l'établissement d'un programme ou d'un prix uniforme au Canada qu'on pourra l'annoncer.

LA RAISON POUR LAQUELLE ON REFUSE DE DONNER DES
RENSEIGNEMENTS SUR LES VÉHICULES DÉFECTUEUX

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, avant de poser ma question à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations, je profite de l'occasion pour le féliciter de sa nomination comme ministre.

[Traduction]

J'ai appris que la Direction de la sécurité automobile du ministère des Transports possède une foule de renseignements concernant les enquêtes portant sur les plaintes présentées par le public au sujet de véhicules défectueux. J'aimerais demander au ministre de la Consommation et des Corporations pourquoi ces renseignements sont gardés secrets au lieu d'être communiqués au public?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je remercie mon honorable ami de longue date de ses remarques bienveillantes. J'ai l'impression qu'hier encore nous luttons fermement ensemble pour la grande cause commune du libéralisme.

Des voix: Bravo!

M. Abbott: Bien que nos chemins aient maintenant quelque peu divergé, il est réconfortant de penser que nous pouvons travailler dans l'intérêt du consommateur. Je dois avouer, pour répondre à la question du député, que je n'ai pas entendu parler des renseignements que posséderait, selon lui, le ministre des Transports. Toutefois, je me renseignerai afin de lui répondre.

Questions orales

M. Grafftey: Étant donné la nouvelle politique gouvernementale, qui est de mieux informer les Canadiens, le ministre ne pense-t-il pas, en l'occurrence, que le public a le droit de savoir? Pourquoi ces renseignements ne sont-ils pas rendus public sous forme d'un bulletin aux consommateurs comme cela se fait aux États-Unis?

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, sachant que les opinions du député sont toujours pleines de bon sens, j'en tiendrai compte en me documentant.

* * *

● (1500)

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES MOTIFS DE L'ABSENCE DE PROJETS DE MODIFICATIONS À LA
LOI SUR LES SUBVENTIONS

M. David MacDonald (Egmont): J'ai une question à poser au ministre de l'Expansion économique régionale, monsieur l'Orateur. Devant l'absence décevante et surprenante, dans le discours du trône, de toute allusion aux modifications à apporter à la loi sur les subventions au développement régional, et ceci malgré les recommandations de son propre Conseil de développement de la région de l'Atlantique et malgré les rappels constants des gouvernements provinciaux qui n'ont pas cessé de réclamer d'importants changements qui sont essentiels au bon fonctionnement de cette loi, le ministre voudrait-il nous dire si ce silence à l'égard des modifications à apporter à la loi sur les subventions au développement régional tient à l'absence de recommandations à ses collègues du cabinet ou, si tel n'est pas le cas, à certaines objections de leur part?

[Français]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, à ce stade-ci il n'y a pas eu effectivement de recommandations faites au Cabinet, par moi-même ou par mon ministère, parce que nous sommes à considérer, comme nous l'avons fait au cours des dernières semaines, plusieurs recommandations faites par divers organismes canadiens sur les façons d'améliorer la loi. J'espère bien qu'au cours des prochains mois nous pourrions en venir à un consensus à ce sujet. Je serai à ce moment-là en mesure de proposer à mes collègues du Cabinet les modifications qui s'avéreront appropriées pour répondre aux besoins.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA POSITION DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DE LA
PARTICIPATION À LA JOURNÉE DE PROTESTATION DU 14
OCTOBRE

M. John Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Elle est suscitée par une déclaration du ministre prononcée le 26 septembre, selon laquelle il espérait que la grève nationale serait réussie. Il a poursuivi en disant qu'il espérait qu'elle était légale. Le ministre peut-il nous dire si lui ainsi que le gouvernement estiment à présent que cette grève est légale?